

Didace pour une faveur, obtenue après une neuvaine faite en son honneur et la promesse d'un abonnement à la *Revue du Tiers-Ordre*. M. M....

Ste Cunégonde. — Un jeune homme faisait le dés-honneur de sa famille par son irrégion. Depuis sept ans, il n'avait pas rempli son devoir pascal, manquait la messe, ne faisait aucune prière, pas même le signe de croix. Or durant une neuvaine au bon Frère Didace, faite à son insu, il se confesse et fait la sainte communion, à la grande joie de toute sa famille. Depuis ce temps il fait régulièrement ses prières du matin et du soir et assiste au chapelet dit en commun.

Joliette. — Une famille après trois neuvaines au bon Frère Didace, a obtenu le 21 Février, la guérison presque complète d'une maladie des plus graves, dont l'un de ses membres souffrait depuis assez longtemps. Merci au bon Frère Didace.

S. Agapit de Beaurivage. — H. M.... mon paroissien désire publier une faveur dont il se croit redevable au bon Frère Didace. Il avait été frappé à la figure avec tant de violence qu'il en était résulté la rupture d'un os. La fièvre se déclara avec de grandes douleurs.

Alors il promit une neuvaine au Frère Didace, et la publication de sa guérison. Le lendemain, il ne restait aucune trace du coup et de la maladie. Grâces en soient rendues au S. Récollet. Votre tout dévoué en N.-S....

P. A. POULIOT, *Ptre.*

